

COMMUNE DE MARLY
Secrétariat

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2013 A 19 H 30**

PRESIDENCE : Mme Claudia CLEMENT, Présidente

PRESENCES : Conseil général : 49
: Conseil communal : 9

EXCUSE-E-S : M. Stéphane GAVILLET (UDC)

SECRETAIRE : M. Luc MONTELEONE

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine BOZIER, avec la collaboration de
M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2013
2. Examen et adoption des budgets 2014
 - Examen du budget de fonctionnement
 - Examen du budget des investissements
 - Adoption du budget des investissements et du budget de fonctionnement
3. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
4. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Claudia CLEMENT, Présidente, ouvre la séance en saluant Monsieur **Introduction** le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, le public, ainsi que les représentants de la presse. Elle précise que les documents traités ce soir sont à disposition du public à l'entrée de la salle.

Mme CLEMENT rappelle que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Elle relève également que le quorum de 26 est atteint et que le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle souligne en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal.

Mme Claudia CLEMENT excuse l'absence M. Stéphane GAVILLET (UDC).

La Présidente passe au vote l'ordre du jour proposé, qui est accepté à Décision la majorité évidente, sans opposition.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2013***Intervention de la Présidente***

La Présidente demande à l'assemblée si le procès-verbal du 20 novembre 2013 appelle des remarques.

M. Sergio MANTELLI (PLR) souhaite apporter une correction sur la présentation de M. Stéphane CURTY (p. 22), en ce sens que ce dernier ne travaille pas pour la Confédération, mais dispose d'une maîtrise fédérale en transports.

Intervention de M. MANTELLI

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2013 ne suscite pas d'autre remarque ; il est donc approuvé à la majorité évidente, sans opposition.

Décision**2. Examen et adoption des budgets 2014*****Intervention du Conseil communal*****➤ *Examen du budget de fonctionnement***

M. Jean-Pierre OERTIG explique que, pour sa première intervention en qualité de Conseiller communal, il aurait souhaité un contexte un peu plus positif et ne pas devoir annoncer une perte budgétaire de fonctionnement de près de 1'600'000 francs. Petit tremblement de terre et gros choc pour lui lorsqu'il a pris connaissance de la dernière mouture du budget de fonctionnement présentant cette perte très importante. La lecture assidue des documents présentés aura permis de détecter trois petits bugs dans les commentaires sur les écarts budgétaires où il faut lire, en page 3, 1'705'506 francs au lieu de 705'506 francs, en page 19, la position 22.351.01 au lieu de 22.351.00, et en page 21, la position 34.312.02 au lieu de 33.312.02.

En préambule, M. OERTIG se demande comment a-t-on pu passer d'un budget 2013 à un budget 2014 avec un tel écart négatif ? Cette perte pourrait laisser croire que la commune de Marly est devenue d'une année à l'autre très dépensière, ce qui n'est absolument pas le cas. M. OERTIG relève que notre commune ne vit certainement pas dans le luxe, loin s'en faut. Il suffit de se rendre compte de l'état de son patrimoine immobilier, mais aussi de ses installations et infrastructures mobilières. Toutes celles et ceux qui participent à des séances de commission au rez-de-chaussée du bâtiment administratif ou qui ont l'occasion de se rendre dans les bureaux de l'administration communale auront pu observer que les équipements mobiliers sont plus que simples et vétustes.

Alors d'où vient cette différence ? M. OERTIG pointe l'effet de cascade Confédération–Canton–Commune, de report de charges sur le dos des communes, qui se fait toujours plus sentir, effet inévitable et qui va perdurer. Ce constat très inquiétant ne concerne pas seulement la commune de Marly,

mais toujours plus de communes fribourgeoises, avec une intensité encore plus forte cette année ! En résumé, M. OERTIG constate d'une part une augmentation constante des charges liées cantonales et des autres associations, doublée des mesures structurelles et d'économies de l'Etat de Fribourg et, d'autre part, une diminution récurrente des recettes fiscales. Rien de nouveau pour les journalistes qui depuis des semaines reprennent la même rengaine dans leurs commentaires. La conjonction de ces deux éléments ne peut que perturber l'équilibre financier de notre commune.

M. Jean-Pierre OERTIG s'arrête sur deux reproches faits au Conseil communal par un certain nombre d'élus du Conseil général, qu'il prend très au sérieux, à savoir : de ne pas avoir cherché par tous les moyens de réduire les charges, déjà en 2014, dont nous avons la maîtrise, spécialement les traitements du personnel, et d'avoir utilisé un montant de 200'000 francs provenant de la vente du droit de superficie du Pré Zurthanen pour le ménage communal.

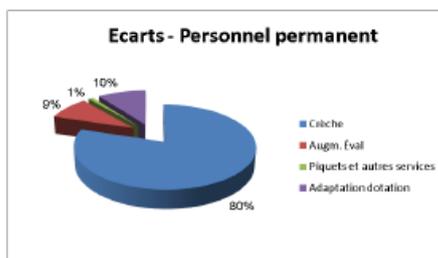
Traitements du personnel

M. OERTIG présente le tableau suivant :

Personnel communal – justificatif écarts

Budget permanent

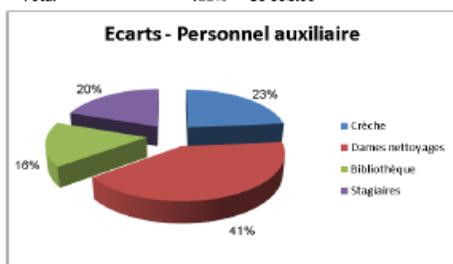
Rubrique	%	Montant
Crèche	80%	674'388.00
Augm. Éval	9%	71'338.00
Piquets et autres services	1%	15'540.00
Adaptation dotation	10%	87'584.00
Total	100%	848'850.00



Budget auxiliaire

Rubrique	%	Montant
Crèche	27%	24'000.00
Dames nettoyages	47%	42'000.00
Bibliothèque	18%	16'000.00
Stagiaires	22%	20'000.00
Régénération sal. STEP	-13%	-12'000.00
Total	100%	90'000.00

On récupère environ la moitié de l'Ecole
On récupère la totalité de la STEP



Il rappelle les décisions prises en 2010, introduisant notamment une adaptation salariale tenant compte de paliers liés à des évaluations d'objectifs quantitatifs et qualitatifs du travail fourni. Selon M. OERTIG, on ne peut décemment pas tout remettre en cause trois ans plus tard au risque de ne plus être crédible et cohérent. La commune se doit de fournir à son personnel des conditions de travail correctes, si elle veut disposer de

collaborateurs compétents et engagés. Au niveau du budget du personnel permanent, qui prévoit un écart de 848'000 francs, M. OERTIG relève que si l'on enlève les 674'000 francs de la crèche, il reste à peu près 170'000 francs qui découlent d'augmentations liées soit à des paliers pour environ 71'000 francs, soit à des services de piquet pour 15'000 francs, soit à la dotation, gratifications ou primes de fidélité pour 87'000 francs. Quant au budget du personnel auxiliaire, il comporte un écart de 90'000 francs, auquel il convient de déduire 10'000 francs qui seront récupérés de l'école. Le nombre de dames de nettoyage travaillant à temps partiel augmente, notamment en raison de l'évolution du nombre de salles de classes et de l'accueil extrascolaire.

En comparant le nombre d'employés communaux, M. OERTIG estime cet écart tout à fait raisonnable.

Utilisation d'une petite partie de la manne Pré Zurthanen

M. OERTIG relève un inconvénient important : en effet, lorsque la commune reçoit du canton ou d'associations diverses des informations budgétaires d'un montant supérieur à 4,2 millions entre le 18 et la fin octobre 2013, il est difficile d'anticiper un résultat budgétaire le plus équilibré possible.

N'arrivant pas à trouver dans le très court terme la possibilité de diminuer les charges pour être au-dessous des 5 % prévus par la Loi sur les communes, M. OERTIG a jugé utile d'affecter environ 15 % de la manne unique liée à la vente du droit de superficie du Pré Zurthanen au ménage communal. Si nous avions trouvé les 200'000 francs pour réduire les charges de fonctionnement et ainsi ne pas toucher à la manne en question, la perte serait la même, constate M. OERTIG. L'attribution à la réserve (poste 99.382.00 charges) serait passée à 1,4 mio au lieu de 1,2 mio. En fait, c'est une réduction de l'ordre de 1,3 à 1,5 mio à laquelle il faut procéder si nous voulons équilibrer le budget au sens de la Loi sur les communes !

Réduire des charges ou améliorer des recettes de manière significative ne s'improvise pas au dernier moment et prend nécessairement du temps, voire beaucoup de temps. Tout d'abord, il faut tenir compte des cadres légaux, des conventions signées avec des organisations intercommunales ou des privés ou autres. D'autre part, et c'est très important, il faut impérativement mesurer les effets positifs ou négatifs des décisions qui seraient prises, voire les dangers, cela aussi bien pour la commune que pour des personnes ou groupes de personnes ou citoyens concernés. A ce sujet, M. OERTIG cite quelques exemples :

- supprimer les augmentations salariales du personnel permanent liées à la performance – soit revoir le règlement du personnel. M. OERTIG estime que cela serait un mauvais signal et souhaite rappeler que l'ensemble des salaires communaux n'ont pas été indexés pour 2014 ;
- augmenter la taxe poubelle pour arriver à 100 % de couverture – recette supplémentaire de l'ordre de 250'000 francs ;
- réduire les jetons de présence de tous les élus du Conseil communal et du Conseil général ;
- augmenter le coût de location de la STPA à des tiers. Cependant, il convient de faire attention à ne pas perdre des clients de l'armée ;
- réduire de moitié le coût du sel budgété à 90'000 francs et moins saler les routes communales en hiver. Les automobilistes et cyclistes ne seraient dès lors pas très satisfaits.

M. OERTIG constate qu'il existe beaucoup de possibilités, qui ne sont cependant pas très réjouissantes.

Il commente ensuite les différents tableaux préparés par M. DUPONT, résumant ainsi la situation des budgets de fonctionnement et d'investissements :

Les principaux résultats du budget 2014

Budget de fonctionnement (en milliers de francs)		Budget des investissements 2014 (en milliers de francs) [à charge 2014]	
Charges	40'097	Dépenses	2'166
Revenus	38'499	Recettes	258
Excédent de charges	1'598	Excédent de dépenses (investissements nets)	1'908

Pour le budget de fonctionnement, l'excédent de charges de 1'598'000 francs permet de se situer juste en-dessous des 5 % fatidiques. Au niveau des investissements, l'excédent de dépenses net est de 1'908'000 francs.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014

en milliers de francs

Charges (sans imputations internes)

	B 2013	B 2014	Ecart	
ADMINISTRATION	8'140	9'478	1'337	16.4%
ORDRE PUBLIC	518	510	-7	-1.4%
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	9'036	9'076	41	0.4%
CULTURE, LOISIRS, SPORTS	934	979	45	4.8%
SANTE	2'608	2'771	162	6.2%
AFFAIRES SOCIALES	5'272	5'195	-77	-1.5%
TRANSPORTS ET COMMUNIC.	1'695	1'828	133	7.8%
PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	2'376	2'396	21	0.9%
ECONOMIE	156	127	-29	-18.7%
FINANCES ET IMPOTS	3'196	4'025	829	25.9%
Totaux	33'930	36'385	2'455	7.2%

M. OERTIG relève que les charges progressent de 7,2 %. Il souligne encore que le poste « administration » ne représente pas uniquement le personnel administratif, mais également celui de la crèche pour une part importante de ce montant.

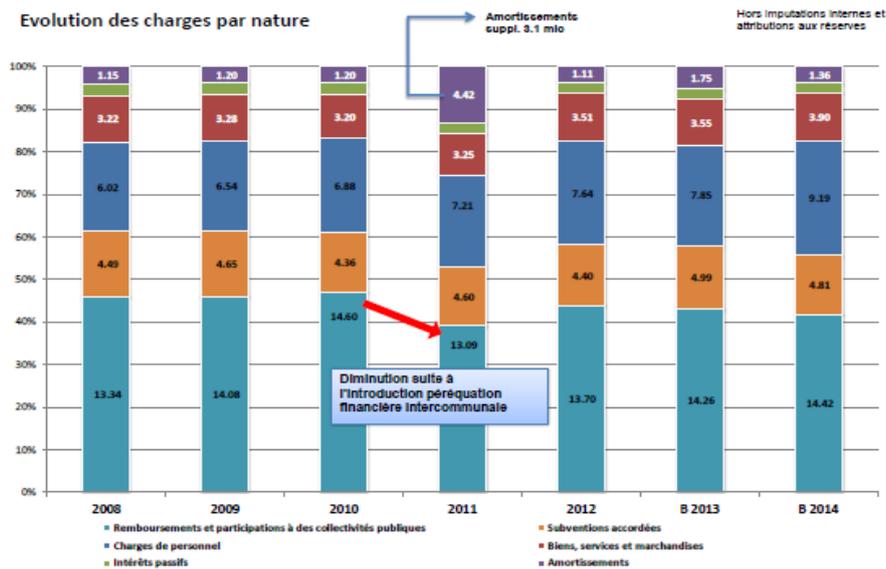
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014

en milliers de francs

Produits (sans imputations internes)

	B 2013	B 2014	Ecart	
ADMINISTRATION	1'228	1'391	162	13.2%
ORDRE PUBLIC	408	386	-22	-5.4%
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	468	462	-6	-1.4%
CULTURE, LOISIRS, SPORTS	83	125	42	50.4%
SANTE	128	132	5	3.5%
AFFAIRES SOCIALES	1'440	2'047	607	42.2%
TRANSPORTS ET COMMUNIC.	157	168	11	6.9%
PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	2'929	2'952	23	0.8%
ECONOMIE	-	-	-	-
FINANCES ET IMPOTS	26'922	27'125	202	0.8%
Totaux	33'763	34'788	1'024	3.0%

La croissance dans les produits ne se situe malheureusement qu'à 3 % : les charges prennent donc l'ascenseur plus fortement que les produits.



M. OERTIG estime que l'adaptation salariale tenant compte de paliers liés à des évaluations d'objectifs quantitatifs et qualitatifs constitue également une charge liée.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2014

en milliers de francs

Budget 2014 - Investissements nets

	Total soumis à vote	Part à la charge de 2014	Objets déjà votés Part à la charge 2014	BUDGET Total 2014
ADMINISTRATION	-	-	202.77	202.77
ORDRE PUBLIC	22.91	22.91	256.78	279.69
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	369.00	369.00	8'022.72	8'391.72
CULTURE, LOISIRS, SPORTS	-	-	-	-
SANTE	-	-	38.49	38.49
AFFAIRES SOCIALES	-	-	-	-
TRANSPORTS ET COMMUNIC.	2'081.00	1'331.00	1'987.28	3'318.28
PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	64.00	64.00	1'718.82	1'782.82
ECONOMIE	-	-	-	-
FINANCES ET IMPOTS	121.00	121.00	639.70	760.70
Totaux	2'657.91	1'907.91	12'866.56	14'774.47

Il souligne que les investissements nets vont passer à 14'774'000 francs. Les objets déjà votés se montent à 12'866'000 francs.

Les rendements fiscaux

	Budget 2014	Budget 2013	Variations en milliers Fr. en %	
Impôts sur le revenu et la fortune	18'345	18'460	-115	-0.6% ↓
> Impôts sur le revenu	16'125	16'400	-275	-1.7%
> Impôts sur la fortune	1'620	1'530	90	5.9%
> Impôts à la source	600	530	70	13.2%
Impôts sur le bénéfice et capital	1'559	2'070	-511	-24.7% ↓
> Impôts sur le bénéfice	1'148	1'630	-482	-29.6%
> Impôts sur le capital	411	440	-29	-6.6%
Impôts sur les prestations en capital, les gains immobiliers et plus-value, mutations, donations et successions	1'340	1'308	32	2.4% ↑
Contribution immobilière	3'160	3'000	160	5.3% ↑
Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur	447	580	-133	-22.9% ↓
Total	24'851	25'418	-567	-2.2%

M. OERTIG constate avec inquiétude l'évolution des rendements fiscaux. Pour ce qui est de la contribution immobilière, il précise qu'avec les mesures structurelles et d'économie de l'Etat de Fribourg, les valeurs fiscales vont être adaptées à la hausse et qu'en principe on devrait arriver à 160'000 francs de recettes supplémentaires. Le paradoxe qu'il y a c'est que la part des communes sur les véhicules à moteur a été diminuée. Pour Marly, cela constitue une baisse de 133'000 francs. La baisse des recettes se monte au final à 567'000 francs, ce qui n'est vraiment pas négligeable.

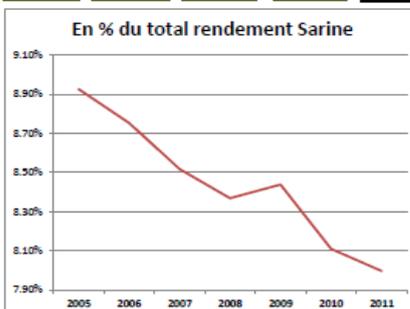
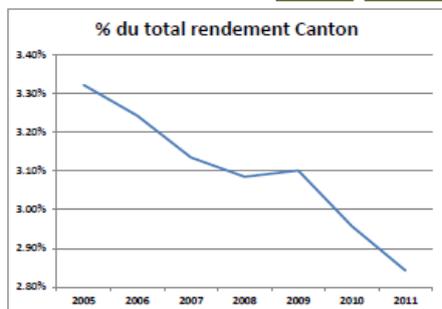
Fiscalité

Impôt sur le revenu

2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011

Part de Marly dans le total du rendement de :

Canton	3.32%	3.24%	3.14%	3.09%	3.10%	2.96%	2.84%
Sarine	8.93%	8.75%	8.52%	8.37%	8.44%	8.11%	8.00%

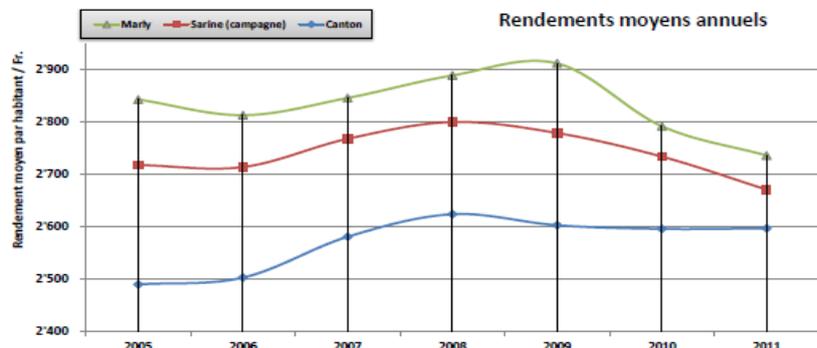


On constate effectivement que la courbe par rapport au canton et par rapport à la Sarine continue à décliner. Pour M. OERTIG, cela résume bien la situation de Marly où nous avons paradoxalement plus de contribuables depuis 2008, mais moins de recettes et moins de rendements fiscaux.

Fiscalité

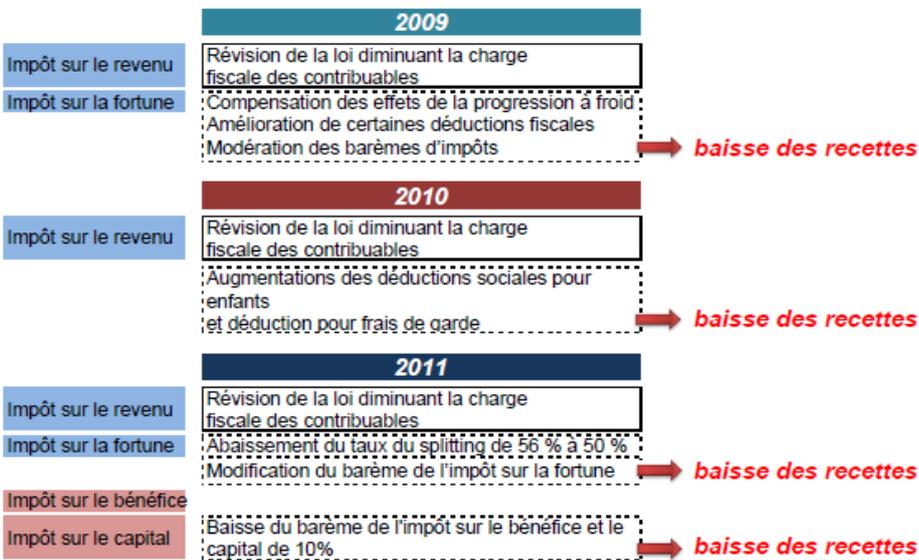
Impôt moyen (revenu + fortune) par habitant

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	francs par habitant						
Marly	2'843	2'813	2'846	2'889	2'912	2'792	2'736
Canton	2'490	2'503	2'581	2'624	2'603	2'596	2'597
Sarine (campagne)	2'718	2'714	2'768	2'800	2'779	2'734	2'671

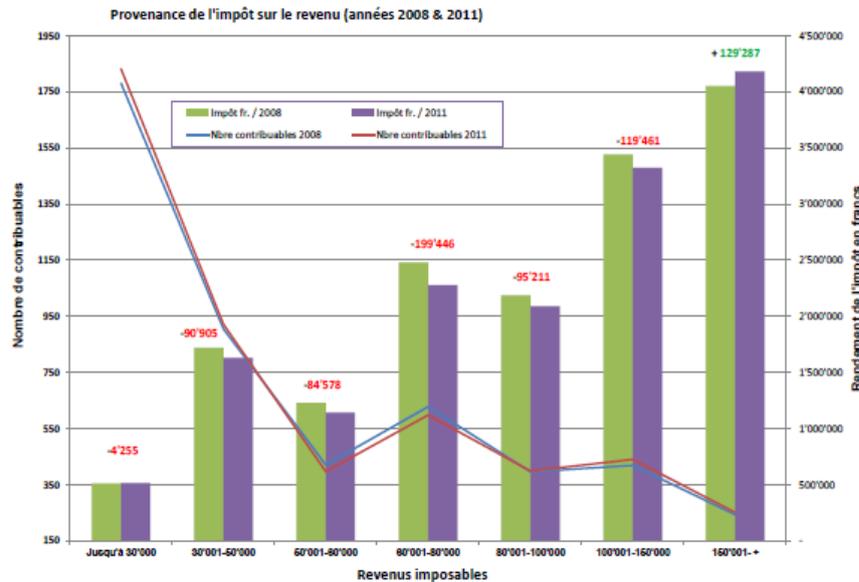


M. OERTIG souligne que ces chiffres concernent 2011. On peut constater que Marly se situe, par rapport aux rendements moyens revenu et fortune par habitant, au-dessus du canton et de Sarine campagne.

Commentaires sur la fiscalité



Il relève que depuis 2009 un certain nombre de mesures ont été prises concernant la fiscalité. Chaque décision entérinée a entraîné une baisse des recettes fiscales pour les communes.



Au niveau des contribuables, M. OERTIG constate qu'il y a environ 160 contribuables supplémentaires.

Etat de la péréquation financière de Marly

	2011	2012	2013	2014
Population légale (n-2)	7'471	7'579	7'653	7'729
Péréquation des ressources (notre contribution)	-210'716	-133'188	-104'126	-35'835
Fr. / habitant	-28.20	-17.57	-13.61	-4.64
Indice de potentiel fiscal (IPF)	103.37	102.13	101.65	100.56
Péréquation des besoins (à recevoir)	344'600	311'850	310'168	315'550
Fr. / habitant	46.125	41.15	40.53	40.83
Indice synthétique des besoins (ISB)	103.67	100.43	100.40	100.73
Effet net pour Marly (bénéficiaire de)	133'884	178'662	206'042	279'715

M. OERTIG souligne que la péréquation au niveau des ressources fond comme neige au soleil. Il procède à une comparaison avec quelques communes : Givisiez arrive à 1,2 million, Granges-Paccot à 1,3 million, et Villars-sur-Glâne à 6,4 millions. M. OERTIG constate que Marly est donc très loin par rapport à ces communes qui sont, pour Givisiez et Granges-Paccot, de plus petites tailles. Marly est bien en dessus pour la population légale, mais bien en dessous au niveau de la péréquation des ressources.

M. OERTIG constate qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt en 2014. Mais l'onde de choc passée et vu la perte au budget 2014 et les années difficiles qui nous attendent, et comme annoncé dans le message accompagnant le

budget, nous allons devoir agir sans faux-fuyants. Avant l'action cependant, il y a la réflexion qui doit aboutir à un projet, avec des étapes et une planification. Vision, stratégie et analyse exhaustive sans tabous de tous les postes inhérents aux charges et recettes, sous l'angle de la faisabilité, des besoins de la population, des priorités, de l'optimisation des ressources et des compétences des collaborateurs, des investissements et bien sûr sous l'angle économique, ne se font pas en quelques semaines. La politique, c'est aussi la vérité, la transparence et le courage, vérité et transparence qui ont accompagné nos budgets. M. OERTIG précise que les représentants de la Commission financière et les chefs de groupes seront associés à ce processus à un moment donné.

Au vu de toutes ces considérations, M. OERTIG et le Conseil communal font appel au bon sens et au sens de la responsabilité de chacun en invitant le Conseil général à accepter les budgets tels qu'ils sont présentés. C'est une responsabilité collective qui fera avancer les choses pour le bien des concitoyennes et concitoyens.

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD rappelle les mises en garde tant de la Commission financière que du Conseil général ces dernières années.

***Préavis de la
Commission financière***

Dans le cadre du budget 2011, elle avait relevé que la mise à niveau des salaires, des vacances et des dotations « au pas de charge » allait provoquer des charges élevées et durables. Il était également relevé que vouloir atteindre les objectifs en lien avec la mise à niveau des prestations de la crèche en une année était onéreux et engendrerait également des charges durables. Le préavis positif de la Commission financière avait été donné avec ces réserves.

Sur le budget 2012, on avait alors observé que les acquis en termes réels des salaires étaient en augmentation bien que le nombre d'employés n'avait pas augmenté.

Mme DEFFERRARD présente et commente le tableau ci-dessous :

BUDGET 2014

VARIATIONS GLOBALES BUDGET 2013 - COMPTES 2012

SANS LES IMPUTATIONS INTERNES DES SALAIRES, SAUF A FIN DE COMPARAISON :

EN RESSORTANT LA CHARGE SALARIALE DU PERSONNEL DE LA CRECHE DU CHAPITRE "0"

EN INTEGRANT LA CHARGE SALARIALE DU PERSONNEL DE LA CRECHE AU CHAPITRE "5", POUR UN MONTANT DE CHF 832'480

			CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
			avant imputations	Comparaison 2014		Comparaison 2014	
			Budget 2014	Budget 2013	Variation	Comptes 2012	Variation
	Commune	Dépense liée					
0	100%	0%	7'254'325	6'911'695	342'630	6'633'963	620'362
1	66%	34%	124'220	109'495	14'725	60'199	64'021
2	16%	84%	8'614'650	8'567'680	46'970	8'098'050	516'600
3	59%	41%	854'510	851'220	3'290	771'322	83'188
4	12%	88%	2'638'705	2'480'845	157'860	2'434'433	204'272
5	yc sal.+ch.soc.crèche	19%	3'980'280	3'831'795	148'485	3'325'337	654'943
6	64%	36%	1'659'925	1'537'850	122'075	1'452'640	207'285
7	99%	1%	-555'997	-553'347	-2'650	-406'278	-149'719
8	17%	73%	126'610	155'760	-29'150	115'731	10'879
9			-22'899'565	-23'726'327	826'762	-22'593'240	-306'325
Prélèvement sur patrimoine communal permettant de rester sous la barre des 5%							
			1'597'663	166'666	1'630'997	-107'843	1'905'506
y-compris intérêts/frais/amortissements s/investissements prévus en 2014 ainsi que ceux votés antérieurement pour lesquels il n'y a aucune information sur les coûts engendrés en 2014!							

Dans le budget 2014, tous les postes se déprécient, à l'exception des chapitres 7 et 8 (./. KCHF 3 et 29). Le chapitre 9 « finances et impôts » diminue de KCHF 827, le chapitre 0 « administration » augmente de KCHF 343 (sans la charge salariale en relation avec la crèche). Les autres chapitres augmentent entre KCHF 3 et KCHF 158. La plus grosse augmentation provient donc du chapitre 0 sur lequel le Conseil communal a le 100 % du contrôle. Au vu des réserves émises les années précédentes, ce n'est donc pas une surprise. Toutefois, aucune remise en question n'est faite sur ce chapitre bien que nos recettes diminuent drastiquement.

Mme DEFFERRARD poursuit avec la variation des charges salariales :

VARIATIONS BUDGET 2013 - COMPTES 2013							
			CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
			Budget 2014	Budget 2013	Comparaison 2014 Variation	Comptes 2012	Comparaison 2014 Variation
CHARGES SALARIALES DANS LES DIFFERENTS CHAPITRES							
0			5'654'990	5'332'245	322'745	5'118'397	536'593
1			109'320	67'800	41'520	62'640	46'680
5			832'480		832'480		832'480
7			630'030	629'585	445	625'639	4'391

Alors que d'autres communes ont anticipé la baisse des recettes et réfléchi à des mesures, à Marly la surprise semble totale et le Conseil communal va commencer le travail de réflexion en 2014 seulement. Enfin ! pourrait-on dire.

Mme DEFFERRARD déclare que la Commission financière a entendu et compris qu'une partie du problème de ce budget vient aussi des charges liées mais, globalement, si on excepte le chapitre 0, l'augmentation totale des charges, soit y compris la part que la commune peut maîtriser dans les autres chapitres, est de KCHF 462, soit 28 % de l'augmentation de budget par rapport à 2013.

Afin d'éviter la hausse d'impôt, le Conseil communal propose de prélever KCHF 200 sur le produit du DDP du Pré Zurthanen. La Commission financière, dans sa majorité, n'approuve pas ce mode de faire, bien que le Conseil communal l'ait fait dans un souci de transparence sur la réalité des chiffres.

Dans les réflexions qui auront lieu en 2014, il a été assuré que rien ne sera tabou quant à l'analyse des dépenses et des recettes et que l'ambition est d'arriver à l'équilibre. La Commission financière enjoint le Conseil communal de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces réflexions aient déjà un impact sur les dépenses de 2014 afin de ne pas utiliser les KCHF 200 prélevés sur la fortune de la commune. Elle attend des réponses concrètes lors de chaque séance du Conseil général sur les mesures prises et sur les résultats récoltés dès le début de l'année. Ce point devra chaque fois figurer à l'ordre du jour.

Ce budget est le reflet des décisions du Conseil communal, du Conseil général et des décisions prises au niveau du Grand Conseil. Sans vouloir diluer la responsabilité de cette situation, nous devons tous remettre en question certaines décisions et avoir le courage de couper dans les dépenses non indispensables et trouver de nouvelles sources de revenu afin d'atteindre l'équilibre.

Lors de la prise de décision de la Commission quant à l'approbation de ce budget, Mme DEFFERRARD informe qu'il s'est dégagé une majorité émettant un préavis positif. Comme régulièrement ces dernières années, c'est du bout des lèvres et beaucoup de réserves que la majorité est atteinte.

La Présidente passe en revue le budget de fonctionnement 2014, chapitre par chapitre. Elle demande au Conseil général de préciser la page et le n° du compte lors de chaque intervention. *Intervention de la Présidente*

Chapitre 0 – Administration

Pas d'intervention.

Chapitre 1 – Ordre public

Pas d'intervention.

Chapitre 2 – Enseignement et formation

Pas d'intervention.

Chapitre 3 – Culture, loisirs, sports

Pas d'intervention.

Chapitre 4 – Santé

Pas d'intervention.

Chapitre 5 – Affaires sociales

Pas d'intervention.

Chapitre 6 – Transports et Communications

Pas d'intervention.

Chapitre 7 – Protection/Aménagement, Environnement

Page 18 – compte 740.352.00 – Participation communale à cercle inhumation

***Question de
Mme ARNAUD***

Mme Deborah ARNAUD, MV, aimerait savoir pour quelle raison la participation communale au cercle d'inhumation a triplé. Y a-t-il un projet un cours ?

M. Maurice HORNER souligne que l'explication se trouve dans les comptes 741.390.00 et 741.390.05 où on peut voir que l'imputation des intérêts passifs et des amortissements a lieu pour la première fois.

***Réponse du
Conseil communal***

Chapitre 8 – Economie

Pas d'intervention.

Chapitre 9 – Finances et Impôts

Mme Anne DEFFERRARD, PLR, demande quelle est l'influence de la faillite d'Ilford sur le budget 2014.

***Question de
Mme DEFFERRARD***

M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'actuellement il ne peut pas répondre à cette question puisque l'Office des faillites vient d'être saisi du dossier. Il relève qu'il existe deux sociétés au sein d'Ilford. Chacune paie des taxes, des impôts, des contributions immobilières. Le point sera fait sur la question avec le Service des finances et en collaboration avec l'ex-direction d'Ilford, pour voir tout ce que la commune peut récupérer.

***Réponse du
Conseil communal***

➤ ***Examen et adoption des investissements***

M. Sergio MANTELLI, PLR, remercie M. OERTIG pour les explications données. Reste que le PLR est actuellement déçu par le budget présenté, d'une part parce qu'il avait mis en garde à plusieurs reprises, lors des présentations des budgets précédents, à propos de l'évolution de certaines dépenses et charges, également des charges salariales, et d'autre part du

***Intervention de
M. MANTELLI***

fait que le Conseil communal compense 200'000 francs sur le produit de la vente du droit de superficie du Pré Zurthanen pour arriver à la limite des 5 %. Le PLR est donc d'avis qu'il n'y a pas d'autre choix que d'accepter ce budget et de faire confiance au Conseil communal, tout en demandant que l'analyse annoncée soit faite au plus vite. Même si le budget est accepté, rien n'empêche le Conseil communal à prendre déjà des initiatives au plus vite pour faire des économies là où cela est possible. A l'instar de la Commission financière, le PLR attend d'être informé sur l'avancement des travaux et des mesures qui se dégageront de cette réflexion. D'avance, le PLR remercie le Conseil communal pour les efforts qu'il fera en ce sens.

Mme Dominique ALT, PDC, attend également une analyse complète des comptes de fonctionnement, en incluant la Commission financière voire les chefs de groupes, ce qui est une démarche tout à fait louable. Selon Mme ALT, il serait souhaitable de se fixer un objectif d'économie pour pouvoir finalement engager des mesures par la suite. Quant on se fixe un montant comme objectif, on a plus de facilité à prendre les mesures qui s'imposent, même si personne n'apprécie de devoir prendre des mesures impopulaires. Elle estime de plus que le strict minimum qu'on pouvait attendre dans la présentation de ce budget de fonctionnement, ou dans l'exercice d'économie qu'on voulait faire, eût été que le montant de 200'000 francs aujourd'hui prélevé sur le Pré Zurthanen soit dégagé d'autres postes. On dit aussi qu'une analyse va être réalisée sans tabou. Dans ce contexte-là, il eût été souhaitable non pas de dire qu'on renonce à l'augmentation de 170'000 francs présentée, mais d'annoncer qu'on reporte l'augmentation ou ses effets sur mai 2014, date à laquelle l'analyse aura été faite.

***Intervention de
Mme ALT***

De 2006 à 2010, Mme ALT rappelle qu'une situation extrêmement déficitaire a toujours été présentée au budget. On a eu droit à beaucoup de bonnes surprises au bouclage des comptes, puisque les écarts moyens ont été supérieurs de 1,5 million en faveur de la commune : 2011 et 2012 ont eu des écarts moyens de 100'000 respectivement 200'000 francs ; 2013 sera vraiment une année charnière. Mme ALT pense que les charges liées sont un poste qui pèse sur notre commune. Il est donc grand temps de passer à une analyse plus approfondie de ces charges liées et de savoir s'il y a quelque chose à faire de ce côté-là.

M. Bruno RÜEGER, PS, relève la qualité de la présentation de M. OERTIG et ses paroles pleines de bon sens. Le groupe PS tient à remercier le Conseil communal d'avoir présenté un budget transparent, sans artifice financier. Conscient de la marge de manœuvre étroite due principalement aux incidences des décisions prises au Grand Conseil, le groupe PS accepte le budget 2014, mais attend un budget 2015 basé sur une nouvelle stratégie. Il souhaite que cette réflexion ait lieu avec la Commission financière, le Conseil communal et les représentants des cinq groupes politiques présents au Conseil général.

***Intervention de
M. RÜEGER***

Au nom du groupe UDC, M. Benjamin PAPAUX remercie les personnes qui ont réalisé les documents de travail qui sont de qualité, compréhensibles et bien détaillés. Il salue l'engagement ferme que prend le Conseil communal pour essayer de trouver des mesures pour les budgets à court et long terme, c'est-à-dire dès 2015 et pour les budgets suivants. M. PAPAUX souhaite en outre savoir s'il serait possible d'obtenir les documents présentés ce soir par M. OERTIG avant la séance du Conseil général, ceci afin d'en prendre connaissance tranquillement.

***Intervention de
M. PAPAUX***

M. OERTIG précise que ces présentations font l'objet de plusieurs moutures et d'adaptations, en fonction d'éléments qui arrivent au compte-goutte. Il précise qu'il sera difficile de les envoyer en même temps que les documents des budgets. On pourrait éventuellement les mettre sur intranet.

***Réponses du
Conseil communal***

Répondant à Mme Dominique ALT, il est aussi d'avis qu'il faut remettre en question et analyser ces charges liées. Il prend pour exemple le compte de participation au Conservatoire pour lequel Marly verse 196'000 francs pour environ 120 élèves. Ce montant est énorme : faut-il et peut-on le réduire, de quelle manière ? Il s'agit de trouver la juste balance, ce qui n'est pas évident au sujet de ces charges liées.

Mme Dominique ALT, PDC, propose à ce sujet de commencer par tenter d'obtenir pour chacune de ces charges liées le bilan de ces associations. Elle pense en particulier à la CODEMS, où il a fallu rattraper 8,3 millions d'arriérés sans qu'on sache quoi que ce soit. Commençons l'exercice à zéro et demandons les bilans pour bien comprendre ce qui s'y passe.

***Intervention de
Mme ALT***

Message 09-13

Remplacement des vestiaires du local du feu

M. André MEYLAN relève qu'il s'agit de recommandations de l'organe de contrôle des sapeurs-pompiers, en l'occurrence l'ECAB et l'Inspectorat

***Intervention du
Conseil communal***

cantonale du feu, qui demande d'assainir les vestiaires actuels du corps des sapeurs-pompiers pour leur bien-être et leur sécurité, mais aussi pour des raisons de santé publique. M. MEYLAN souligne qu'actuellement certaines armoires sont quasiment collées aux véhicules stationnés. Ceci gêne les sapeurs-pompiers, qui doivent se changer rapidement pour intervenir sur les lieux des sinistres. Les vestiaires du local du feu sont utilisés par 55 volontaires qui assurent la sécurité des habitants de Marly en cas de sinistre 24 heures sur 24.

Ce message est préavisé favorablement par la Commission financière, à l'unanimité, indique Mme Anne DEFFERRARD.

Préavis de la Commission financière

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi pour ce message. Comme tel n'est pas le cas, elle ouvre la discussion.

Intervention de la Présidente

La Présidente passe au vote le message 09-13 relatif au remplacement des vestiaires du local du feu, qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de 22'910 francs est donc autorisée.

Décision

Message 10-13

Rénovation des bâtiments communaux et scolaires

M. Jean-Pierre HELBLING relève la nouveauté introduite cette année : les deux comptes relatifs à la rénovation des bâtiments scolaire et communaux ont été regroupés, de façon à pouvoir disposer de plus de flexibilité dans la gestion des urgences dans l'un ou l'autre domaine. Il explique que les dépenses concernant les bâtiments scolaires seront ventilées dans le compte adéquat, pour permettre la répartition des charges avec les communes de Villarsel-sur-Marly et Pierrafortscha. La liste des travaux est une liste d'intention et un fil conducteur : il peut par conséquent arriver qu'en cours de route des objets plus urgents soient entrepris et qu'il soit renoncé alors à un autre investissement.

Intervention du Conseil communal

Mme Anne DEFFERRARD informe que le préavis de la Commission financière est positif, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi pour ce message. Comme tel n'est pas le cas, elle ouvre la discussion.

Intervention de la Présidente

M. Bernard SCHNEUWLY, MV, ne s'oppose pas à cette manière de faire. Cependant, il relève que certains postes, comme notamment le remplacement de tableaux noirs, les tableaux interactifs et les travaux pour l'informatique, n'ont rien à voir avec le bâtiment lui-même. Pour ces postes-là, il propose qu'un compte particulier soit créé, ceci afin d'avoir une vision claire.

Intervention de M. SCHNEUWLY

M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'il s'agit en l'occurrence de travaux relatifs à des accrochages, des ancrages dans les murs, à des remplacements de fixation ou à des câblages qui sont nécessaires à l'installation. Tout ce qui concerne le matériel informatique lui-même fait bien entendu partie d'un autre budget.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Bernard SCHNEUWLY, MV, tout en remerciant M. le Syndic, maintient tout de même sa proposition et répète que ces postes n'ont rien à voir avec les bâtiments.

**Intervention de
M. SCHNEUWLY**

M. Jean-Pierre HELBLING déclare que pour l'avenir il sera possible de mettre ces postes avec le matériel scolaire. Cette question va être affinée.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Sergio MANTELLI, PLR, informe n'avoir pas d'objection sur l'enveloppe destinée à la rénovation des bâtiments. Il se pose tout de même quelques questions sur certains investissements et notamment sur certains montants, comme par exemple la réfection de la piste de 100 mètres et de saut en longueur extérieure ou le remplacement des rideaux de fond de scène de Marly Cité. Le groupe PLR invite fortement le Conseil communal à revoir ses priorités pour qu'elles correspondent à un besoin réel.

**Intervention de
M. MANTELLI**

La Présidente passe au vote le message 10-13 relatif à la rénovation des bâtiments communaux et scolaires qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de 300'000 francs est donc autorisée.

Décision

Message 11-13

Rénovation partielle et rafraichissement intérieur du bâtiment Route du Chevalier 8 (école enfantine)

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que des explications ont déjà été données sur ce message. Suite à la vision locale qui a eu lieu avec la Commission des bâtiments, il a été décidé d'entreprendre des rénovations en 2014. Ce sont de petits travaux. Le but est que ces locaux aient tout de même un aspect raisonnable et qu'on n'ait plus l'impression que les plafonds tombent et que la peinture s'écaille.

**Intervention du
Conseil communal**

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD préavise positivement ce message, à l'unanimité.

**Préavis de la
Commission financière**

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi pour ce message. Comme tel n'est pas le cas, elle ouvre la discussion.

**Intervention de
la Présidente**

M. Julien D'AGOSTINI, PS, s'étonne du faible amortissement prévu pour de telles rénovations, puisque c'est une dépense qui va grever le budget durant

**Question de
M. D'AGOSTINI**

une dizaine d'années. Ne serait-il pas possible de relever ce taux d'amortissement ?

M. Jean-Pierre HELBLING informe que les taux sont fixés pour les bâtiments et les rénovations et que ce n'est pas le Conseil communal qui décide. Il estime de plus que ce n'est pas le bon moment pour relever cet amortissement, au vu des taux pratiqués actuellement. Il pense qu'il vaut mieux s'en tenir aux 3 % fixés.

***Réponse du
Conseil communal***

Mme Dominique ALT, PDC, confirme que les taux d'intérêt moyens qui sont pratiqués aujourd'hui sont largement en dessous des 3 %. On devrait calculer en fonction des taux qui sont pris aujourd'hui de 1 %, respectivement de 1,5 %, sur les intérêts. Elle estime qu'il faut garder l'amortissement prévu selon le plan comptable.

***Intervention de
Mme ALT***

La Présidente passe au vote le message 11-13 relatif à la rénovation partielle et rafraîchissement intérieur du bâtiment Route du Chevalier 8 (école enfantine) qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de 100'000 francs est donc autorisée.

Décision

Message 12-13

Réfection complète du plancher de la scène de la grande salle de Marly

Cité (ch. des Epinettes)

Pour rappel, M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'un montant avait été mis au budget 2013 et qu'il s'est révélé nettement insuffisant. Suite à la vision locale de plusieurs charpentiers et menuisiers, il s'est avéré qu'il ne s'agissait pas seulement de remplacer le parquet et les lattes qui sont en surface, mais qu'il faut refaire tout le dessous de la scène aussi. C'est vraiment un montant plus conséquent qui est nécessaire pour réaliser ces travaux.

***Intervention du
Conseil communal***

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

***Préavis de la
Commission financière***

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi pour ce message. Comme tel n'est pas le cas, elle ouvre la discussion.

***Intervention de
la Présidente***

M. Sergio MANTELLI, PLR, s'étonne du montant demandé. Cependant, si la réfection du plancher doit se faire pour des raisons de sécurité, il estime qu'il n'y a pas d'autre choix que de l'accepter.

***Intervention de
M. MANTELLI***

Mme Line WIDMER-COMMENT, PDC, se dit très contente des rénovations proposées. Elle relève toutefois que le sol de la salle de gym devient dangereux pour les élèves et espère que la prochaine étape sera bien cette rénovation.

***Intervention de
Mme WIDMER-COMMENT***

M. Jean-Pierre HELBLING assure être bien conscient de cette urgence ; elle constitue l'une des prochaines étapes à laquelle le Conseil communal devra s'atteler.

***Intervention du
Conseil communal***

La Présidente passe au vote le message 12-13 relatif à la réfection complète du plancher de la scène de la grande salle de Marly Cité (ch. des Epinettes) qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de 70'000 francs est donc autorisée.

Décision

Message 13-13

Rénovations diverses sur bâtiments communaux (étude d'ingénieur pour l'assainissement de l'installation de chauffage à bois du centre scolaire de Marly Cité et de son extension aux bâtiments du secteur)

M. Jean-Pierre HELBLING précise qu'il s'agit d'une étude de raccordement de la centrale de chauffage à distance. Cette étude vise à mettre au point la suite du programme : en fonction du home des Epinettes, qui devra remplacer sa chaudière prochainement, en fonction de la Paroisse pour éventuellement coupler l'église sur notre centrale de chauffe et, bien entendu, en fonction du futur bâtiment du Pré Zurthanen, qui devrait aussi profiter de cette installation. Tout ceci demande naturellement une étude détaillée afin de pouvoir être prêts lorsque nous aurons à connecter d'autres bâtiments.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Anne DEFFERRARD déclare que le préavis de la Commission financière est positif, à l'unanimité.

***Préavis de la
Commission financière***

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi pour ce message. Comme tel n'est pas le cas, elle ouvre la discussion.

***Intervention de
la Présidente***

M. Benjamin PAPAUX, UDC, souhaite savoir si une seule étude est envisagée, puisque le message fait état « d'une étude préliminaire ».

***Question de
M. PAPAUX***

M. Jean-Pierre HELBLING répond que cela dépend de l'étude de l'ingénieur qui va devoir se prononcer en fonction de ce qui est faisable. Il pense que par la suite cela débouchera sur d'autres travaux, en relation avec les futurs raccordements souhaités.

***Réponse du
Conseil communal***

A l'examen de ce message, M. Sergio MANTELLI, PLR, annonce qu'il est inquiet puisque le Conseil communal parle d'une étude d'assainissement.

***Intervention de
M. MANTELLI***

M. MANTELLI se demande si cette centrale n'est dès lors pas entièrement dépassée et nécessiterait un remplacement complet. Il rappelle que cette centrale a été mise en fonction en 2004, époque où elle a été considérée comme un joyau et à la pointe de la technologie.

M. Jean-Pierre HELBLING reconnaît l'engouement de 2004 de pouvoir introduire ce chauffage à bois. Il explique que le Service de l'environnement impose aujourd'hui d'autres exigences et que certaines particules doivent être filtrées différemment. De toute manière, même si la capacité n'était pas augmentée, des travaux d'assainissement auraient dû être envisagés. L'étude demandée répondra à ces questions.

**Réponse du
Conseil communal**

La Présidente passe au vote le message 13-13 relatif aux rénovations diverses sur bâtiments communaux (étude) qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de 20'000 francs est donc autorisée.

Décision

Message 14-13

Modération de trafic

M. Jean-Marc BOECHAT relève le plaisir de pouvoir présenter ce message, même si certains membres de la Commission financière ont trouvé que c'était un « copié-collé » de celui de l'année passée. Effectivement, le projet global s'étend sur 8 ans et on ne pourra pas changer de message toutes les 5 minutes. M. BOECHAT souligne que la stratégie est la même qu'il y a une année et qu'elle va se poursuivre.

**Intervention du
Conseil communal**

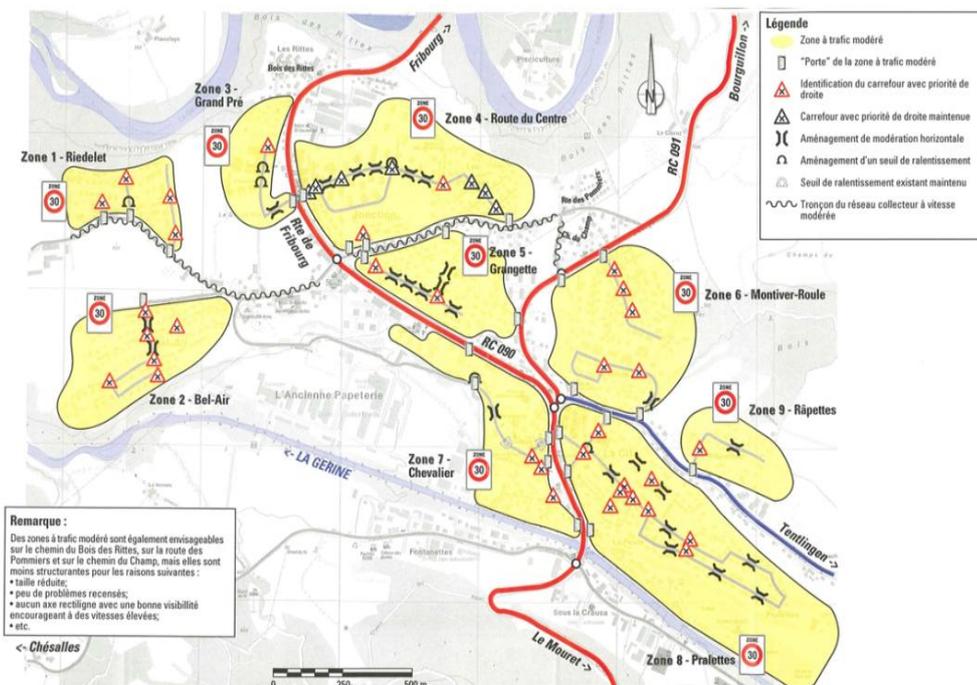
M. BOECHAT admet que la loi n'oblige pas à faire de la modération de trafic. On pourrait très bien ne rien entreprendre et attendre que les accidents arrivent, comme cela a été le cas hier au chemin des Ecoles. Selon lui, cette façon de faire serait une économie déplacée. C'est un souhait de la population de pouvoir bénéficier d'une modération de trafic et il est nécessaire de réduire les risques et les nuisances dans les quartiers. La volonté politique du Conseil communal et du Conseil général est claire à ce sujet. M. BOECHAT rappelle le cadre légal :

- **La modération de trafic n'est possible que dans le cadre d'un concept global**
- **Chaque aménagement doit être au bénéfice d'un permis de construire**
- **Chaque aménagement est donc étudié par un bureau d'ingénieurs, planifié, mis à l'enquête puis en soumission, dès que le permis est octroyé (marchés publics)**

Comme chaque aménagement doit faire l'objet d'une demande de permis de construire, cela prend du temps. M. BOECHAT revient sur le crédit accepté l'année passée de 125'000 francs pour l'étape 2013. Comme l'a constaté la Commission financière, cette étape n'a pas été mise en place et rien n'a donc été dépensé à ce sujet. M. BOECHAT informe qu'on est à bout touchant dans cette mise à l'enquête : il a fallu négocier avec les

propriétaires et riverains pour pouvoir implanter un trottoir aux Epinettes et plusieurs allers-retours entre l'étude préalable et les différents préavis des services cantonaux sur les aménagements ont eu lieu. M. BOECHAT relève la présence d'esprit du Conseil communal de séparer la mise en impasse de la route du Chevalier pour permettre une rentrée scolaire avec des conditions claires. Cette partie de l'aménagement a été acceptée par l'Etat. Le reste doit encore être approuvé par les différents services.

Au début 2014, le permis de construire sera délivré et il sera alors possible de demander des soumissions. Le budget 2014 est prévu selon le plan financier, à savoir 125'000 francs par année, sur huit ans. Le message 14-13 est évidemment différent sur plusieurs points du message de l'année 2012. Pourquoi un message à 875'000 francs, comme l'a relevé la Commission financière, quelle est la stratégie derrière ce message et quelles sont les incidences financières pour la commune ? Même si le plan financier prévoit sept fois 125'000 francs, M. BOECHAT explique qu'on s'est rendu compte des problèmes de réalisation en fonction des poches. L'idée est donc de disposer de l'ensemble de la somme dès maintenant, selon le tableau ci-dessous.



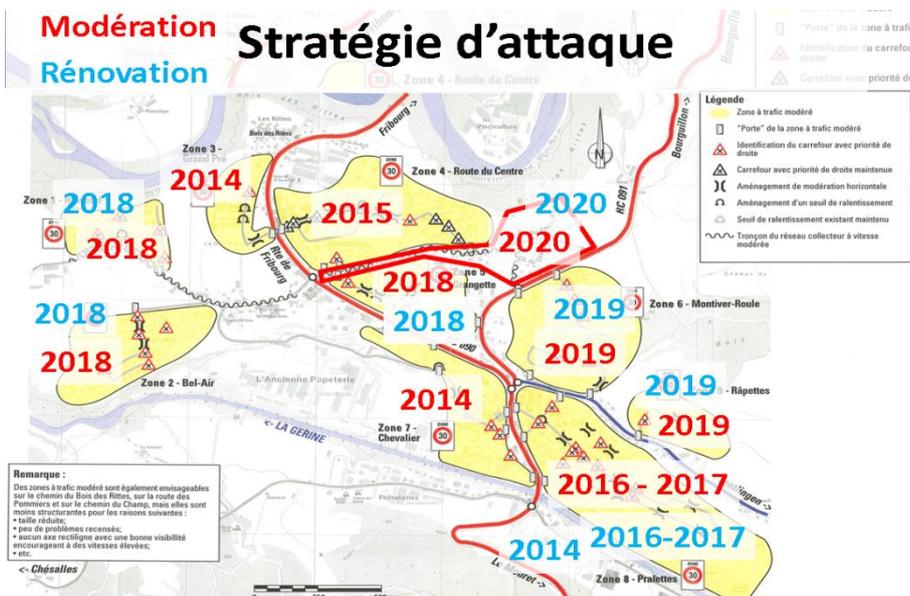
Si on dispose de 125'000 francs une année et que les deux poches concernant les deux écoles se montent à 250'000 francs, on ne peut pas les réaliser tout de suite. L'idée est de pouvoir régler le débit en fonction des coûts réels de chaque poche qui ne sont pas équivalentes et avoir ainsi la

flexibilité nécessaire pour adapter les projets au coût réel des aménagements qui sont prévus. C'est ce qui permet également d'avancer au niveau des procédures, des études et des demandes de permis de construire, en étant certains de pouvoir disposer de la somme pour la réalisation. La stratégie derrière cette modulation de trafic est la suivante :

Quelle stratégie ?

- La mise en place de la modulation de trafic doit être coordonnée avec la section de l'édilité et sa planification de la rénovation des routes communales
- Elle doit être aussi coordonnée avec le dicastère de la sécurité car elle implique une réglementation du parcage
- Cette dernière s'inscrit dans un concept de stationnement qui couvre toute la commune et qui est en révision.
- Il sera mis sous toit avec la prochaine révision générale du PAL

M. BOECHAT relève que l'expérience de 2013 est un peu frustrante, en ce sens que la route du Centre a été rénovée complètement, mais qu'il n'a pas été possible d'y incorporer en même temps la modulation de trafic, faute d'étude et d'argent nécessaires. Fort de cette expérience et en collaboration avec l'édilité et la sécurité, la stratégie a été réfléchiée et pensée, car la modulation de trafic va de pair avec un concept de stationnement. Le concept de stationnement qui existe aujourd'hui doit être mis à jour, ce qui sera fait dans le cadre des travaux de révision du PAL. M. BOECHAT poursuit en expliquant le graphique suivant :

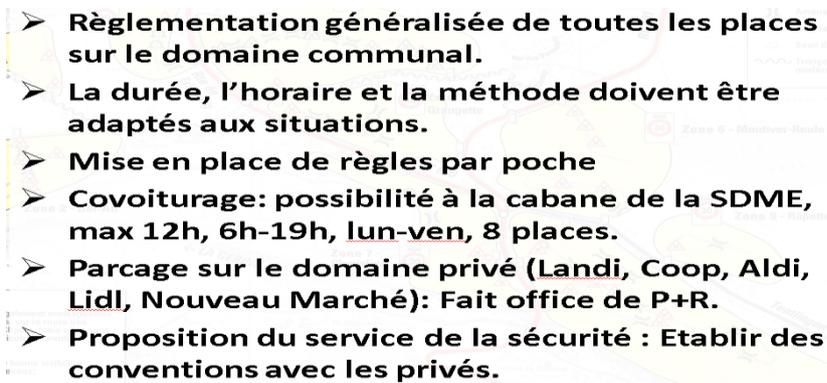


En 2014, les deux poches des écoles vont être réalisées. En 2015, la priorité sera mise sur la route du Centre qui est une poche relativement dangereuse à certains endroits. En 2016-2017, au vu des coûts que cela représentera, on va faire la poche du Confin-Pralettes qui est aussi un endroit relativement dangereux et où les gens roulent vite. En 2018, trois petites poches sont prévues, c'est-à-dire Bel-Air, Riedelet et la route de l'Union. En 2019, la partie Montiver et le Roule est prévue. En 2020, on va s'attaquer à la route de la Grangette qui ne sera pas modérée à 30 km/h, mais devra être aménagée afin que la vitesse limite soit respectée. On profitera en même temps de s'occuper des deux poches qui se situent dans le secteur des Pommiers et du chemin du Chêne.

En ce qui concerne la partie de la route de l'Union prévue en 2014, M. BOECHAT précise que suite aux discussions récentes avec les différents dicastères, il a été décidé de déplacer la réfection de cette route en 2018, de façon à synchroniser le système.

Au niveau stratégique, on va se coordonner pour profiter des synergies possibles et nécessaires, dans un contexte budgétaire difficile.

M. BOECHAT passe ensuite sur la stratégie du stationnement qui est la suivante :

- 
- **Règlementation généralisée de toutes les places sur le domaine communal.**
 - **La durée, l'horaire et la méthode doivent être adaptés aux situations.**
 - **Mise en place de règles par poche**
 - **Covoiturage: possibilité à la cabane de la SDME, max 12h, 6h-19h, lun-ven, 8 places.**
 - **Parcage sur le domaine privé (Landi, Coop, Aldi, Lidl, Nouveau Marché): Fait office de P+R.**
 - **Proposition du service de la sécurité : Etablir des conventions avec les privés.**

Ce concept a été élaboré avec le service de la sécurité. Au sujet du parcage sur le domaine privé, M. BOECHAT relève que le service de la sécurité va négocier avec chacun des centres commerciaux pour pouvoir avoir la main sur le contrôle des véhicules qui stationnent à ces endroits-là.

M. BOECHAT termine en parlant des conséquences financières:

- **Le plan financier sera respecté: en moyenne 125'000/an sur les 7 prochaines années**
- **La base est l'estimation du coût total des travaux selon les valeurs contenues dans le concept de modération de trafic**
- **Financièrement les conséquences seront minimales en positif ou en négatif.**

M. BOECHAT ne voit pas de conséquences financières pour la commune. Cela dépendra de la façon dont les 125'000 francs prévus chaque année seront utilisés. M. BOECHAT espère que sa présentation a démontré la vision sur le long terme du Conseil communal. Ces aménagements sur 8 ans sont toujours difficiles à réaliser, car la perspective politique s'arrête en général par législature. Le Conseil communal fait de son mieux pour avancer ces projets relativement complexes qui demandent beaucoup de temps et d'attention.

Mme Anne DEFFERRARD relève que la Commission financière s'est souvent plainte de la qualité des messages. Elle estime que si tout le monde avait eu les explications données ce soir bien avant, on aurait réfléchi différemment. Néanmoins, le préavis de la Commission financière est négatif à la majorité. Elle relève que les premiers 125'000 francs ont été attribués à un moment où la situation financière de la commune était meilleure. La Commission financière préavise négativement ce message pour les raisons suivantes :

- Jusqu'à ce soir, aucune information sur les mesures déjà réalisées et justifiant la demande d'une enveloppe globale n'a été donnée ;
- Le montant voté l'année passée n'a pas été utilisé, à sa connaissance ;
- Vu l'évolution négative de la situation de la commune dans l'intervalle.

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi pour ce message. Comme tel n'est pas le cas, elle ouvre la discussion.

***Préavis de la
Commission financière***

***Intervention de
la Présidente***

M. BOECHAT relève que dans le cadre des réflexions budgétaires il faudra qu'on se pose aussi certaines questions. Selon lui, il faut cesser de se boucher les yeux à un moment donné : cela fait des années que l'on reporte des réalisations nécessaires pour la population. La qualité de vie de nos habitants est plus importante que la cote d'impôt. Il admet que ces aménagements sont onéreux, mais ils sont justifiables par le fait que ce sont des demandes claires de la population. Suite aux comptages effectués dans

***Intervention du
Conseil communal***

certaines quartiers, il y a bien une réalité qu'il existe des excès de vitesse, que des voitures roulent à plus de 90 km/h devant l'école de Grand-Pré par exemple. Lorsqu'il voit cela, M. BOECHAT se dit que si la modération peut sauver une vie, il faut la réaliser.

M. Benjamin PAPAUX indique que le groupe UDC est opposé à ce message. Il est clair qu'il y a des gens qui roulent beaucoup trop vite. Il ne faut cependant pas oublier que ces gens-là, même s'il y a des zones à 30 km/h, ne vont pas forcément réduire leur vitesse. Ensuite, au niveau des quartiers, M. PAPAUX observe qu'il n'y a pas une réelle demande et il se pose des questions sur cette utilité. Les gens savent dans leur grande majorité que de tels aménagements coûtent chers pour ce que c'est. A l'école, les enfants apprennent à traverser. Il pense qu'à un moment donné la fronde anti-automobiliste a des limites.

***Intervention de
M. PAPAUX***

M. Jean-Marc BOECHAT répond qu'il ne s'agit pas d'une fronde anti-automobiliste. L'idée de base est bien de diminuer la vitesse moyenne du système. Les mesures prises sont des mesures de modération de trafic qui devraient réduire cette vitesse moyenne. On va ainsi augmenter la sécurité. M. BOECHAT relève le cri général et unanime entendu dans les Marly-Cafés en 2007 de gens qui demandaient des modérations de trafic dans bien des quartiers.

***Réponse du
Conseil communal***

Dans l'idée de cette combinaison « multi-poches », Mme France LACOTTE, PLR, abonde dans le sens de ce qui vient d'être dit. En tant qu'utilisatrice de la zone relative à la route de Pfaffenwil, elle n'a jamais été témoin d'une situation dangereuse et assure que les propriétaires défendent eux-mêmes très bien leur propriété. Elle estime que l'on pourrait enlever, dans ce concept global, l'une ou l'autre de ces petites poches qui n'est pas utile.

***Intervention de
Mme LACOTTE***

M. Jean-Marc BOECHAT répond que deux choses sont prévues à la route de Pfaffenwil. D'abord, comme dans toute poche à 30 km/h, tous les carrefours sont à priorité de droite et il faut donc les indiquer comme tels. Deuxièmement, une diminution de largeur à un endroit, trop large et permettant d'aller plus vite. Il admet que ce n'est pas une zone qui est spécialement dangereuse. Le fait est qu'on a mandaté des professionnels pour élaborer ce concept, qu'ils sont venus sur place et qu'ils ont fait des propositions. M. BOECHAT précise encore que les aménagements destinés à la zone de Pfaffenwil ne sont pas définitivement arrêtés.

***Réponse du
Conseil communal***

Mme Vèrène TSCHANZ, MV, trouve l'investissement demandé beaucoup trop cher. Elle pense en particulier inutile d'aménager la zone de Grand Pré tant que le nouveau bâtiment n'est pas construit. Par contre, elle estime qu'un projet d'aménagement de la cour de récréation de Chevalier 7 est une priorité, ceci en relation avec la sécurité des enfants de l'école enfantine qui est vraiment mise à mal actuellement. Elle aurait préféré avoir un projet d'aménagement correct pour Chevalier 7, plutôt qu'un plan de modération de trafic à 875'000 francs.

***Intervention de
Mme TSCHANZ***

M. Jean-Marc BOECHAT demande alors au Conseil général de lui donner les crédits nécessaire pour aménager la cour d'école. Il estime que ce n'est pas « avec 2 francs 50 » qu'on y arrivera et qu'il faudra de toute façon réaliser la modération de trafic dans ce secteur. Au sujet de la cour d'école, il précise qu'il faut repenser tout le système, en intégrant toute la rénovation du centre de Marly-Cité. Et évidemment, dans ce contexte-là, la problématique des terrains d'Ilford va venir s'ajouter aux réflexions déjà faites à l'époque sur le développement du centre de Marly Cité.

***Réponse du
Conseil communal***

Mme Vèrène TSCHANZ, MV, demande alors pour quelle raison une modération de trafic est prévue l'année prochaine à cet endroit s'il faut revoir tout le plan.

***Question de
Mme TSCHANZ***

M. Jean-Marc BOECHAT répond qu'on ne reverra pas tout le plan. La modération de trafic concerne la route qui passe à coté, elle ne concerne pas la cour d'école. Par contre, la modération de trafic comprend la construction d'un trottoir entre l'endroit où se trouve la barrière et Chevalier 7, ce qui devrait tout de même améliorer la situation. M. BOECHAT estime que ce sont de fausses économies que de vouloir bricoler un endroit sans voir l'ensemble. Il répète que l'ensemble du site de Marly Cité doit être repensé en fonction de la façon dont on va utiliser aujourd'hui les bâtiments existants.

***Réponse du
Conseil communal***

M. Edgar SCHORDERET, PDC, se dit presque d'accord avec les propos du Conseil communal. La population attend cette modération de trafic et la sécurité qui en découle. Il relève toutefois que rien ne s'est fait l'année passée en la matière. Il pense que c'est une grave erreur d'octroyer un blanc-seing sur le montant total. Il propose que le Conseil communal fasse des aménagements avec le montant de 125'000 francs dont il dispose déjà et qu'il revienne systématiquement au fur et à mesure, en fonction de la situation financière de la commue, en fonction des projets à mettre en place,

***Intervention de
M. SCHORDERET***

qui devront être votés par le Conseil général, comme cela se passe au niveau du Canton ou de la Confédération. M. SCHORDERET estime que le Conseil communal dispose d'ores et déjà d'assez d'argent pour réaliser la première étape.

M. Jean-Marc BOECHAT répond que le Conseil communal ne dispose pas assez d'argent pour réaliser cette première étape. De plus, il n'accepte pas la remarque selon laquelle le Conseil communal n'a rien fait en 2013. Il relève les projets, les discussions. La prochaine étape est la mise à l'enquête puisqu'on a obtenu la dérogation des propriétaires à qui on va prendre du terrain pour pouvoir faire ces aménagements. Cela a pris beaucoup de temps pour négocier avec eux. Lorsqu'il y a beaucoup d'acteurs sur le terrain, cela va lentement. C'est pour cette raison que pour pouvoir avancer et planifier, on ne peut pas aller au coup par coup. On va ainsi se retrouver l'année prochaine avec une demande de crédit qui sera peut-être acceptée au mois de janvier ; puis il s'agira de redémarrer les travaux avec un ingénieur, ce qui prendra 7 à 8 mois, et enfin la mise à l'enquête sera déposée. En procédant de la sorte, le Conseil général répétera alors que rien n'a été fait en 2015. Pour avoir une stratégie, M. BOECHAT rappelle qu'il est nécessaire d'avoir le soutien du Conseil général. Comment voulez-vous avoir une stratégie d'année en année ? « Ce n'est pas de la stratégie, c'est du salami » !

***Réponse du
Conseil communal***

Mme Dominique ALT, PDC, estime qu'il n'est pas utile de menacer le Conseil général au niveau de la sécurité. Elle rappelle que chacun des messages, respectivement chacun des postes, a son importance. Nous avons analysé quelque chose qui nous a été présenté. On apprend ce soir la stratégie adoptée. Le Conseil général doit être préparé à cela. A un moment donné, le minimum qu'il eût été attendu c'est que ce message soit réduit au minimum pour 2014, ce qui n'a pas été fait. Peut-être que la réponse aurait été différente, mais il est malheureusement difficile de faire abstraction de tout cela ce soir.

***Intervention de
Mme ALT***

M. Jean-Marc BOECHAT admet que le Conseil communal aurait pu définir sa stratégie il y a longtemps. Il relève cependant l'important volume de travail dans son dicastère. Cette modération de trafic lui tient à cœur et c'est pour cette raison qu'il présente ce soir une vraie stratégie qui non seulement tient la route, mais qui a également été élaborée avec ses collègues. Cette manière de faire est une nouveauté dans la commune, car personne n'a fait ce chemin auparavant. Il profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier ses

***Réponse du
Conseil communal***

collègues de l'édilité et de la sécurité pour avoir joué le jeu avec lui. Un consensus a enfin été trouvé pour aller de l'avant. Il est évident que la sécurité tient à cœur à tout le monde. Et c'est pour cela que si l'on veut réaliser cet assainissement et cette modération de trafic sur les années, nous n'avons pas la possibilité de bricoler une année sur l'autre et venir avec des montants adaptés à chaque poste. Cela provoquera des retards dans toute la planification. Cette stratégie aurait pu être présentée plus vite ; cependant elle n'aurait pas été aboutie. Le Conseil communal demande qu'on lui accorde une perspective de pouvoir réaliser ces aménagements dans des conditions correctes.

M. Sergio MANTELLI, PLR, au nom de son groupe, informe être très critique sur cet investissement. S'il avait reçu auparavant les explications données ce soir, cela l'aurait aidé. Il reste que le montant de 875'000 francs est important, que ce qui est proposé va introduire beaucoup de contraintes pour les habitants des quartiers. M. MANTELLI estime certes que la modération est importante, mais qu'elle pourrait être réalisée avec des moyens plus simples et plus adaptés à chacun des quartiers. Le PLR est d'avis de refuser ce message et recommande au Conseil communal de revenir avec un message mieux justifié ou plus étalé dans le temps.

***Intervention de
M. MANTELLI***

Au nom du groupe PS, M. Sylvain DEBROT dit avoir été surpris à la lecture de ce message. Effectivement, on attendait les conclusions de cette première étape pilote avant de pouvoir donner le feu vert pour la suite. Après discussion, le groupe PS est d'avis qu'il est finalement plus important de soutenir un projet à long terme et de faire confiance aux personnes qui s'engagent, le projet présenté étant cohérent et bien préparé. Il trouve regrettable de le saucissonner en petites étapes et de devoir recommencer chaque année les mêmes discussions. Le groupe PS est favorable à ce message.

***Intervention de
M. DEBROT***

M. Jean-Marc BOECHAT répond à M. Sergio MANTELLI que chaque aménagement fait l'objet d'un permis de construire et donc chaque aménagement peut être contesté soit par les habitants du lieu, soit par les associations dûment mandatées. La stratégie mise en place est justement une stratégie de minimalisation des coûts. Si on peut faire une modération de trafic avec une rénovation de la route, il est évident que l'on va installer une seule fois le chantier. Le concept de stationnement sera essentiellement basé sur de nouvelles places de parc, de façon à diminuer le gabarit de la route et donc freiner la circulation. Nous ne sommes pas dans une chasse

***Intervention du
Conseil communal***

aux sorcières pour éliminer les automobiles de Marly. Il reste que dans certains endroits, il y a une nécessité de places de parc, dans d'autres elles sont indésirables parce qu'elles freinent le travail soit de l'édilité, soit le passage. Chaque poche sera mesurée à sa juste valeur et effectuée de la façon la plus économique possible, parce que nous sommes persuadés qu'on peut faire beaucoup d'améliorations sans développer beaucoup de frais. Le Conseil communal est d'avis qu'une version light mais efficace sera beaucoup plus adaptée au budget, mais aussi aux intentions qui sont les siennes.

M. Robert GIRARDIN rappelle que la Commission d'aménagement a passé beaucoup d'heures sur cette étude et a préavisé favorablement ce message. ***Intervention de la Commission d'aménagement***

M. Marc ROMANENS, PLR, est d'avis qu'il faut bien réduire les nuisances sonores. Cependant, une voiture qui roule à 50 km/h dans un quartier fait beaucoup moins de bruit que celle qui freine et accélère sur un dos d'âne. On parle aussi de minimiser les coûts. Il pense que le plus simple serait de marquer les priorités de droite avec un peu de peinture, auquel cas les coûts seraient bien réduits. ***Intervention de M. ROMANENS***

Pour ce qui est des dos d'âne, M. Jean-Marc BOECHAT rappelle que seuls trois sont prévus. Ce ne sont d'ailleurs que des propositions faites par l'ingénieur qui constituent une bonne base de discussion et il peut déjà annoncer que deux dos d'âne ne seront pas réalisés. Ces dos d'âne augmentent les nuisances sonores et ne sont pas adaptés au passage du chasse-neige. Les mesures particulières de chaque poche seront étudiées, de façon à minimiser les coûts et à montrer l'efficacité du système. ***Réponse du Conseil communal***

M. Bernard SCHNEUWLY, MV, relève que l'année passée il avait voté contre le crédit de 125'000 francs. Aujourd'hui, il se montre plus prudent et rappelle qu'il s'était auparavant régulièrement investi et avait défendu la position de disposer d'un plan avec des endroits accidentogènes. Selon lui, ces endroits-là doivent être considérés en priorité et relève que rien ne se passe à ce niveau-là. Par contre, on donne une importance à des 30 km/h. On sait que dans ces zones 30 km/h, il existe un danger objectif et subjectif. Ce n'est pas parce qu'une minorité de personnes réclament des zones 30 km/h que c'est une idée objective de sécurité. M. SCHNEUWLY estime que des contrôles de vitesse sont nécessaires et qu'il est indispensable d'installer dans le concept un vrai système de sécurité. ***Intervention de M. SCHNEUWLY***

M. Jean-Marc BOECHAT relève qu'il n'est pas maître de tous les endroits accidentogènes. On travaille d'arrache-pied avec le canton pour résoudre le problème à la fois des bus, des vélos et de la circulation depuis le giratoire de la Grangette jusqu'au pont. On a maintenant un projet qui est sous toit et qui est prévu dans les mesures de l'Agglomération 2015. Le but est de pouvoir commencer ces travaux en 2015.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Pascal BONGARD, PDC, est très content d'apprendre que des séances de coordination entre les différents dicastères ont lieu. Il semble aussi qu'un montant de 150'000 francs va être économisé puisqu'on ne va pas refaire la route de l'Union. M. BONGARD relève que la Commission d'aménagement a beaucoup travaillé sur ce dossier et qu'il existe maintenant une planification à long terme.

**Intervention de
M. BONGARD**

M. BONGARD demande une interruption de séance, puis de voter ce message.

La Présidente décrète 15 minutes de pause ; il est 21h30.

M. Jean-Marc BOECHAT comprend les soucis du Conseil général, même s'ils sont un peu contradictoires sur une stratégie à long terme. Il déclare avoir absolument besoin de réaliser les deux poches relatives aux écoles pour 2014 et de pouvoir planifier la poche de la route du Centre, afin d'obtenir au début 2015 les permis nécessaires. Pour faire face aux soucis légitimes du Conseil général, M. BOECHAT propose de réduire le montant du message 14-13 à 250'000 francs, ce qui correspond aux tranches 2014 et 2015, de manière à ce qu'il puisse avancer. Fin 2014 ou début 2015, le Conseil général aura l'occasion de juger de l'avancée des travaux et de voir le maçon au pied du mur. M. BOECHAT demande que le Conseil général lui donne les moyens de faire les deux poches prioritaires en 2014 et la planification pour 2015 de la route du Centre.

**Intervention du
Conseil communal**

M. Edgar SCHORDERET, PDC, estime que c'est bien d'avoir une stratégie, mais la réalisation de cette stratégie est différente. Il souhaite savoir ce qu'il en est des 125'000 francs votés l'année passée. Est-ce qu'ils sont ajoutés à la proposition faite par M. BOECHAT ? Par rapport à ces 125'000 francs, M. SCHORDERET demande où en est le Conseil communal aujourd'hui, notamment au sujet des permis de construire. Est-ce que le Conseil communal peut demain commencer les travaux couverts par les 125'000 francs déjà votés ?

**Question de
M. SCHORDERET**

M. Jean-Marc BOECHAT répète qu'on est à bout touchant pour déposer la demande de permis. Les 125'000 francs n'ont pas été dépensés, mais le budget pour les deux poches prévues en 2013-2014 sont d'environ 250'000 francs. Deux années doivent être regroupées pour pouvoir organiser ces proches de manière cohérente.

***Réponse du
Conseil communal***

S'il a bien compris, M. Edgar SCHORDERET, PDC, relève que le Conseil communal va prochainement déposer une demande de permis de construire en soulignant que cela prendra environ quatre mois. Il restera donc un semestre au Conseil communal pour tout entreprendre. Il estime dès lors que les 125'000 francs déjà votés suffisent amplement et que le Conseil communal doit revenir au prochain budget pour la suite, avec les permis en main. Il est alors persuadé que le Conseil général validera cette prochaine demande. Selon lui, la stratégie est là.

***Intervention de
M. SCHORDERET***

M. Bernard SCHNEUWLY, MV, estime que le débat dérape. La stratégie, il trouve que c'est bien. Il demeure pour lui que l'endroit réellement dangereux doit être abordé. Or, tel n'est pas le cas jusqu'à présent. Il se demande si le moment est bien choisi pour entreprendre les étapes 2014 pour les écoles, puisque le bâtiment n'est pas fini. Cela lui semble un peu bizarre. L'essentiel pour M. SCHNEUWLY, ce sont les endroits réellement dangereux qui sont laissés de côté. C'est ce qui le gêne le plus. Pour terminer, il souligne que ce sont bien le 5 % de la population qui réclamait les modérations de trafic.

***Intervention de
M. SCHNEUWLY***

M. Sergio MANTELLI, PLR, estime que tout le monde est d'accord sur le principe de finir ces travaux. Le Conseil communal demande 250'000 francs pour les terminer. C'est une rocade à la va-vite. M. MANTELLI propose, s'il faut vraiment de l'argent pour finir cette première étape, de refuser ce budget et demande au Conseil communal de revenir avec une nouvelle demande en mars 2014 pour terminer ces travaux.

***Intervention de
M. MANTELLI***

M. Jean-Marc BOECHAT précise qu'il faut terminer les travaux sur les deux poches commencées et réaliser ceux de 2015 à la route du Centre. Comme les démarches administratives prennent beaucoup de temps, l'idée est de réduire la voilure et de passer à une situation qui permette à coup sûr de réaliser les aménagements nécessaires à la route du Centre, de façon à ce qu'on n'ait pas le décalage vécu en 2013.

***Réponse du
Conseil communal***

Concernant les endroits accidentogènes dont parle M. SCHNEUWLY, M. BOECHAT abonde dans son sens.

M. Bruno RÜEGER, PS, a de la peine à comprendre où veulent en venir les intervenants précédents. Il est persuadé des délais nécessaires pour ces aménagements. Il abonde dans le sens de la dernière proposition de M. BOECHAT.

***Intervention de
M. RÜEGER***

M. Julien D'AGOSTINI, PS, a parfaitement conscience que le Conseil communal a besoin de ces 250'000 francs pour ne serait-ce qu'avoir les crédits pour les ingénieurs qui vont plancher sur la réalisation de ces poches. Il remercie le Conseil communal pour le budget équilibré et pour la réponse aux différentes questions posées.

***Intervention de
M. D'AGOSTINI***

Mme Anne DEFFERRARD, PLR, demande une interruption de séance pour discuter avec la Commission financière de la nouvelle proposition émise par M. BOECHAT. Elle souhaite que la demande soit faite formellement, afin de savoir exactement sur quoi on doit voter.

***Intervention de
Mme DEFFERRARD***

Formellement, M. Jean-Marc BOECHAT répond que le montant du message 14-13 est ramené à 250'000 francs pour les années 2014 et 2015, afin de réaliser les deux poches des écoles et celles de la route du Centre (étude et réalisation).

***Réponse du
Conseil communal***

M. Bernard SCHNEUWLY, MV, relève qu'en son temps, il était question d'un plan de modération de trafic qui englobait des places de stationnement. Ce soir, il n'en a pas été question.

***Intervention de
M. SCHNEUWLY***

M. Jean-Marc BOECHAT précise que le concept de stationnement qui a été présenté prévoit la création de places de parc le long de la route du Centre, probablement le long de la route de la Colline. On se rend compte qu'il existe des problèmes à ce niveau-là. Il ne peut cependant pas dire combien, où et comment avant d'étudier la poche dans son ensemble.

***Réponse du
Conseil communal***

Mme Dominique ALT, PDC, relève que cela fait plus d'une heure qu'on discute de ce message. On a là, à son avis, la démonstration que lorsqu'on présente un message le soir-même, cela ne fonctionne pas. Elle espère que la Commission financière ait bien entendu le message de M. MANTELLI qui demande un report de trois mois. Mme ALT estime que le Conseil général n'est pas le lieu d'une séance de travail et rejoint dès lors l'avis de M. MANTELLI.

***Intervention de
Mme ALT***

La Présidente décrète une interruption de séance de 5 minutes.

Mme Anne DEFFERRARD indique que le préavis de la Commission financière n'a pas changé et qu'il est toujours négatif, à la majorité.

***Préavis de la
Commission financière***

La Présidente passe au vote le message 14-13 relatif à la modération de trafic, avec la modification du montant de 250'000 francs au lieu de 875'000 francs, qui est refusé par 23 voix contre 22, et 4 absentions.

Message 15-13

Investigation historique du site pollué du Port

M. Jean-Marc BOECHAT précise que ce message fait suite à la découverte de la pollution de la Gérine dans le secteur du Port, où des écoulements de produit coloré dans la Gérine ont été constatés. Le Service de l'environnement a immédiatement été informé de cette découverte et a porté cette partie au cadastre des sites pollués. La première étape pour assainir ce site pollué est l'investigation historique, qui permettra d'estimer si le site est pollué, de faire une estimation technique et finalement de réaliser l'assainissement si nécessaire. Cette investigation est obligatoire.

Mme Anne DEFFERARD déclare que c'est à l'unanimité que la Commission financière préavis favorablement ce message.

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi pour ce message. Comme tel n'est pas le cas, elle ouvre la discussion.

M. Lionel WALTER, PS, demande si l'on connaît la provenance des déchets, dans l'idée que le pollueur est tenu de participer aux coûts.

M. Jean-Marc BOECHAT répond que c'est le but de cette investigation historique de connaître qui a déposé quoi et où. Pour ce qui est de l'étude qui a lieu sur le site de Corbaroche, M. BOECHAT précise que c'était une décharge communale.

Mme Dominique ALT, PDC, demande si l'on peut avoir les résultats de l'étude qui a été faite sur le site de Corbaroche, respectivement savoir quels sont les coûts qui en découleront.

M. Jean-Marc BOECHAT répond que l'étude en question se trouve encore au Service de l'environnement et qu'il n'est pas possible pour le moment d'en avoir les résultats.

En fonction de la réponse qui est donnée, Mme Dominique ALT, PDC, recommande vivement de reporter, respectivement de ne pas accepter ce message, et d'attendre de connaître les répercussions financières de la première étude.

M. Jean-Marc BOECHAT précise qu'il n'est pas sûr que des mesures doivent être entreprises par le Conseil communal. Cette étude consiste à un état des lieux pour savoir qui a posé quoi et où, de façon à ce qu'on

Décision

**Intervention du
Conseil communal**

**Préavis de la
Commission financière**

**Intervention de
la Présidente**

**Question de
M. WALTER**

**Réponse du
Conseil communal**

**Question de
Mme ALT**

**Réponse du
Conseil communal**

**Intervention de
Mme ALT**

**Intervention du
Conseil communal**

connaisse les responsabilités. On ne peut pas reporter cette étude, puisqu'elle est imposée par le canton.

Mme Dominique ALT, PDC, pense qu'il est possible de faire attendre le canton pour cette deuxième étape, en argumentant qu'on attend depuis six mois les résultats de la première étape et que la commune de Marly souhaite pouvoir budgéter ses coûts. Elle maintient donc sa proposition de non au crédit de 6'000 francs.

***Intervention de
Mme ALT***

M. Claude BIELMANN, MV, explique avoir participé à une affaire de pollution sur le site de la Tuffière pour défendre l'hoirie de son épouse. Au final, c'est cette hoirie qui a dû payer l'étude, alors que ce sont les gens qui occupaient le site qui l'ont pollué. Il estime donc nécessaire d'engager 6'000 francs pour savoir à quel niveau ce site est pollué. Les gens ne sont pas irréprochables, notamment dans ce domaine.

***Intervention de
M. BIELMANN***

Mme Dominique ALT, PDC, abonde dans ce sens, raison pour laquelle elle propose d'attendre les résultats de la première étude avant d'engager des frais dans la seconde, soit un report de six mois à partir du moment où les premiers résultats seront connus.

***Intervention de
Mme ALT***

M. Bernard SCHNEUWLY, MV, dit que cela n'a aucun sens, car chaque site à un coût différent. Attendre les résultats d'un site pour en déterminer le coût d'un autre n'est pas possible.

***Intervention de
M. SCHNEUWLY***

Mme Dominique ALT, PDC, répond qu'une autre stratégie peut être décidée : prendre tous les sites pollués de la commune de Marly et les analyser chaque année. Selon Mme ALT, les choses peuvent être faites une à une et elle propose d'engager une première discussion avec le Service de l'environnement.

***Intervention de
Mme ALT***

M. Jean-Marc BOECHAT répond que les sites pollués sont répertoriés au niveau cantonal. Celui du Port n'était pas répertorié. Il est évident que lorsque l'on signale une pollution à un endroit, il devient immédiatement un site pollué et la machine se met en marche. Comme la commune de Marly est propriétaire du terrain, sa responsabilité est engagée. Il est donc nécessaire d'engager cette première phase d'investigation.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Vèrène TSCHANZ, MV, demande de clarifier les choses sur ce message : y a-t-il entrée en matière ou report ?

***Question de
Mme TSCHANZ***

Mme Claudia CLEMENT, Présidente, répond qu'il y a entrée en matière.

***Réponse de
la Présidente***

La Présidente passe au vote le message 15-13 relatif à l'investigation historique du site pollué du Port qui est accepté à la majorité évidente. La dépense de 6'000 francs est donc autorisée. **Décision**

Il est 22h30. La Présidente propose de passer aux divers et de continuer la présentation des messages lors de la séance de la semaine prochaine. **Décision**

3. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours

Situation d'Ilford

M. Jean-Pierre HELBLING informe que le Conseil communal a reçu hier soir MM. Paul WILLEMS et Jean-Marc METRAILLER d'Ilford. En préambule, M. HELBLING adresse ses pensées aux collaborateurs d'Ilford qui ont dû cesser leur activité hier matin. Actuellement, l'Office des faillites prend en charge le dossier et l'arrêt immédiat de la production a été décidé. Quelques employés du service administratif et du service d'entretien et de sécurité demeurent encore sur le site. Les ex-dirigeants espèrent un redémarrage de certaines activités, notamment celles de recherches. Le personnel pourra toucher les indemnités d'insolvabilité assez rapidement. Des contacts permanents ont lieu avec le Service public de l'emploi et l'Office du chômage. Du côté de l'Etat, la Promotion économique a déjà pris contact avec Ilford pour trouver une solution afin d'assurer le fonctionnement des autres entreprises établies sur le site. Le point est fait régulièrement sur cette situation.

***Intervention du
Conseil communal***

Fusion 2016

M. HELBLING informe que le rapport intermédiaire sera mis à disposition sur le site internet dont le lien sera communiqué ultérieurement. Une séance du comité de pilotage a eu lieu ce matin, à laquelle il a participé avec son collègue Jean-Pierre OERTIG. La décision a été prise de renoncer à la consultation populaire, suite à la prise de position du Conseil communal de Villars-sur-Glâne. Le Conseil communal va bien entendu se positionner début janvier sur la suite à donner à ce dossier. Parallèlement, aucune séance du comité de pilotage n'est fixée jusqu'à ce que Marly ait décidé ce qu'elle va faire. M. HELBLING déclare que le processus actuel a du plomb dans l'aile.

4. Divers

Tirs des Conseillers

M. Eric ROMANENS annonce le résultat du tir des Conseillers 2013. Douze personnes y ont participé.

***Intervention du
Conseil communal***

Il précise que pour l'année prochaine le tir des empêchés n'aura pas forcément lieu la même semaine que le tir lui-même.

Chez les Hommes :

- 9^e rang : M. Alexandre BAFUMI ;
- 8^e rang : M. André MEYLAN ;
- 7^e rang : M. Maurice HORNER ;
- 6^e rang : M. Jean-Pierre HELBLING;
- 5^e rang : M. Julien D'AGOSTINI ;
- 4^e rang : M. Jacques KUENLIN;
- 3^e rang : M. Jean-Marc BOECHAT (82 points) ;
- 2^e rang : M. Beat HELFER (89 points) ;
- 1^e rang : M. Bertrand SPÄTH (91 points).

Chez les Dames :

- 3^e rang : Mme France LACOTTE ;
- 2^e rang : Mme Françoise SAVARY ;
- 1^e rang : Mme Claudia CLEMENT, pour la troisième fois consécutive.

M. Eric ROMANENS remercie tous les participants, ainsi que la Société de tir pour la mise à disposition de son infrastructure et l'organisation.

Il annonce qu'au début de la séance de la semaine prochaine, le Conseil général recevra les trois Marlinois médaillés lors des championnats suisses de judo au mois de novembre à Fribourg.

Mme Françoise SAVARY donne quelques informations sur les investissements du matériel informatique en 2013. A Grand-Pré, dans chaque pavillon, un chariot de 6 ordinateurs a été installé et 10 iPad pour le centre qui seront repris dans le nouveau bâtiment. A Cité, le même matériel a été installé. Le renouvellement des ordinateurs de classe a débuté à Cité. Deux classes en primaire et les deux classes enfantines de Chevalier 7 ont été équipées de 6 ordinateurs pour les élèves par classe et un pour la classe destiné aux enseignants. Un tableau interactif est actuellement en phase de test. Pour 2014, l'équipement par classe se poursuivra. Concernant la solution interactive, une période de test est en cours. Actuellement, les enseignantes effectuent une formation à Fri-Tic. Suite à une période de pratique, si le test est concluant, il est envisagé d'équiper les salles de classes de Cité en solution interactive (tableau interactif, beamer, visualiseur). A Grand-Pré, l'investissement est prévu en 2015 dans les classes du nouveau bâtiment.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme SAVARY souligne l'importance que tous les élèves des deux centres du cercle scolaire disposent de mêmes outils informatiques.

La pose de la première pierre de la future école de Marly Grand-Pré a été l'élément déclencheur d'activités scolaires dans le domaine du chantier. Les élèves ont sous leurs fenêtres un spectacle permanent qui leur permet de découvrir toutes les facettes des métiers de la construction et l'évolution d'un bâtiment.

Mme SAVARY fait paraître une photographie d'une salle de classe.



Grâce au développement informatique de l'école, on peut constater que les iPad sont bien utilisés ; ils font aussi office d'appareil photo ou de caméra. Mme SAVARY informe qu'une page du site internet vient d'être réalisée sur ce sujet. Les élèves communiquent entre eux, s'échangent des données, présentent leurs travaux. Elle invite le Conseil général à visiter le site marly.educanet2.ch/marly.grandpre/ pour y suivre toutes les étapes de la construction. Un petit article sur le Marly-Information avec l'adresse internet paraîtra.

M. Jean-Pierre HELBLING invite l'assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié au terme de cette séance.

***Intervention du
Conseil communal***

La parole n'étant plus demandée, la Présidente, Mme Claudia CLEMENT, clôt la séance à 22h39, en remerciant le Conseil communal et le Conseil général de leur participation. Elle souhaite à chacun un bon retour et se réjouit de les retrouver le 18 décembre.

***Intervention de
la Présidente***

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Claudia CLEMENT

Le Secrétaire

Luc MONTELEONE